




**République Française**  
**Département de la Moselle**  
**Commune de BAZONCOURT -57530**  
**Tél : 03.87.64.73.67**  
**commune.bazoncourt@wanadoo.fr**

Envoyé en préfecture le 24/06/2022  
Reçu en préfecture le 24/06/2022  
Affiché le   
ID : 057-215700550-20220622-2022AR21\_2206-AU

**Arrêté municipal N°21**  
**octroyant un permis de stationner**  
**sur le domaine public communal**

Le Maire de la commune de Bazoncourt 57530

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2542-2 et suivants  
Vu le code de la voirie routière

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2004 fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour l'occupation du domaine public communal

Vu la demande de monsieur Gandar Alain, président du Foyer Rural domicilié 4 rue de Courten à Bazoncourt, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser un vide grenier conformément au plan joint.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Gandar Alain est autorisé à occuper le centre du village, défini par le plan annexé, en vue d'installer les vendeurs, participants au vide grenier à condition, de ne faire obstacle ni aux libres accès des secours et bornes d'incendie, à l'écoulement des eaux.

**Article 2** : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable le dimanche 24 juillet 2022 de 6h à 20h et doit faire l'objet d'un renouvellement express, accordé exceptionnellement à titre gratuit.

**Article 3** : Dans le cadre de l'ensemble des fêtes des 22-23-24-25-29-30-31 juillet et 1<sup>er</sup> août 2022 prochain la circulation sera interdite dans le centre du village (voir arrêté n°18)

**Article 4** : La présente autorisation est pour tout ou partie révocable, à toute époque, sans indemnité soit pour des raisons d'intérêt général soit pour le non-respect par le permissionnaire des prescriptions édictée par celle-ci. Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés

**Article 6** : Le présent arrêté sera notifié à  
Monsieur le Préfet,  
Mr le Président du Foyer

Fait à Bazoncourt le 22 juin 2022

Le Maire  
BERTRAND Dominique



